



PLU Plan Local d'Urbanisme

de Saint-Paul-de-Vence

4A1. Plan de zonage

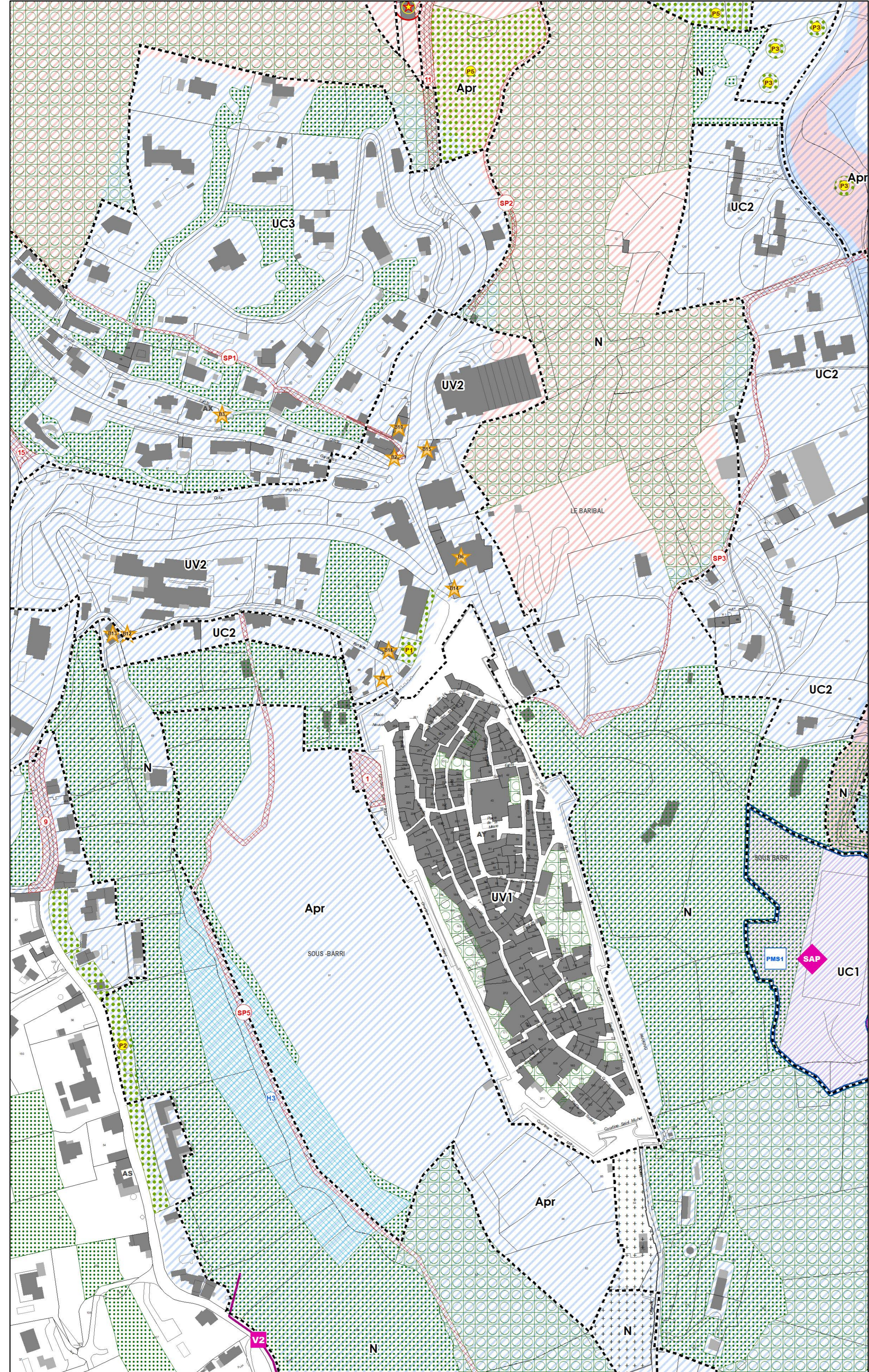

Plan général (1/5 000)

PLU approuvé le 12/04/2017
 Révision n°1 du PLU approuvée le 12/06/2017
 Révision n°2 du PLU approuvée le 29/07/2019
 Révision n°3 du PLU approuvée le 24/02/2020

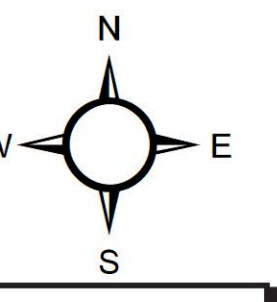
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020 approuvant les dispositions de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT
 ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

Citadia le 10/02/2020



◀ Zoom centre ville - 1/2000ème



UV1 Zonage du PLU	
	Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - SP+M; ER pour sentier piéton
	Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)
	Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
	Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (article L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)
	Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
Patrimoine végétal, paysager et bâti:	
	Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
	Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
	Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
À titre informatif:	
	Zones rouges et bleues du plan du risque inondation (se reporter aux documents en annexe du PLU)
	Zones rouges et bleues du plan du risque des incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

1:5 000

